

PROCES VERBAL

DE VISITE

Archidiaconé de *Leun*

DE LA PAROISSE DE

L'AN mil sept cent soixante-^{quatorze} le ^{que} 23 du mois de *juin*

Nous *Jean Pannois de la marche eueque*
comte de Sen

Seigneur *M. de Chabot*

Patron *ordinaire*

Nous sommes transportés en l'Eglise Paroissiale de *Santhoias neau*
pour y faire notre Visite suivant notre Mandement
du *23* du mois d'*avril* de la présente année, envoyé trois
semaines auparavant au sieur Recteur de ladite Paroisse; où étant
arrivé, & ayant fait les Prières & Cérémonies qui s'observent en
pareil cas, nous avons procédé à ladite Visite, ainsi qu'il suit.

Justice Royale
legueuen

Nous avons visité

Le Tabernacle, *a besoin d'être repeint, le bois en est usé*

Décimateurs
M. le recteur

Le Saint Ciboire, *en chal*

Adresse des Lettres
par le recteur

Le grand Autel, *le retable est très usé et mal
propre*

Les Fonts Baptismaux, *il y manque un dome et un
image de saint Jean*

Nombre des Communians

Les Vases des Saintes Huiles, *en chal*

Les Autels, *en chal*

Recteur *M. Tautou*

Les Confessionnaux, *en chal*

Curé *M. Lalande*

La Chaire, *bonne*

La Charpente & Couverture de l'Eglise, *en chal*

Prêtres *M. M.*

Les Murs, *en chal*

Suite des Prêtres

plus

Les Vitres, et salveront réparer celles des fonts baptismaux.

Les Images & Tableaux, fort antiques

Les Bancs, *neufs*

Marguilliers ou Trésoriers

sortis de Charge qui n'ont pas rendu leurs Comptes

ils ont tout rendu
leur compte

Le Cimetière, *en état*

La Sacrificie, *en état*

Les Vases sacrés, un calice a nettoyer

Marguilliers en Charge

Marguilliers sortis de Charge

Les Ornaments, *en état*

Le Linge, *en état*

Chapelles fondées en titre de Bénéfices

une

Titulaires de sd. Chapelles

une

Les Registres de Baptême, *en état*

Patron

une

Le Tableau des Fondations, *il en faut un place et enquadré dans la sacristie*

Revenu

une

Charges desdites Chapelles,
& si elles sont acquittées,
rien

Chapelles Domestiques.
rien

Nous avons demandé ensuite que l'on nous représentât les Comptes du Revenu temporel de ladite Eglise, par l'examen duquel il nous a paru qu'elle jouit de

de Revenu fixe, ci.....	1400 ^l	l.	f.	d.
sur lequel Revenu le Trésor paie pour l'acquit des Fondations la somme de..	700 ^l	l.	f.	d.

Déduction faite desdites sommes, reste

700^l

Le Compte dudit Trésor, *rien*

Argent comptant restant audit Trésor. *rien*

Les Titres & Papiers du Trésor, *rien*

Inventaire des Titres & Papiers, *il ny a point d'inventaire*

Coffre à trois clefs, *rien*

Confrairies, *ce n'est point de leur*

Dont & de ce que dessus nous avons dressé le présent Procès-verbal, pour servir & valoir ce que de raison, les jour & an ci-dessus, & avons signé. *Jean Jaminot ev. c. de Leon*